

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### Migros Vaud est certifiée EQUAL-SALARY

**Synonyme d'excellence en matière d'égalité salariale, la certification EQUAL-SALARY a été décernée à Migros Vaud, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020. Elle confirme l'importance accordée par la coopérative depuis sa création à la pratique d'une politique de rémunération égalitaire entre les femmes et les hommes.**

**Ecublens, le 2 juillet 2020** – Migros Vaud est heureuse d'annoncer qu'elle a reçu le 1<sup>er</sup> juillet la certification EQUAL-SALARY lors d'une cérémonie à Ecublens. Cette dernière atteste des bonnes pratiques menées par la coopérative, notamment dans sa politique salariale vis-à-vis de ses collaboratrices et collaborateurs. Les valeurs d'équité et de diversité, afin d'assurer la cohésion sociale et le bien-être des individus, sont des principes fondateurs de la coopérative.

« Par la certification EQUAL-SALARY, Migros Vaud est fière de pouvoir démontrer une politique salariale équitable entre les genres. Nos collaboratrices et collaborateurs sont notre priorité et chacun.e participe au succès de la coopérative. C'est donc naturellement que nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que notre personnel soit traité de manière non discriminatoire. Cette certification permet justement de confirmer notre attachement à ces valeurs d'équité », souligne Anton Chatelan, directeur Migros Vaud.

#### Des valeurs fondamentales mises en pratique pour tous

Cette certification fait suite à une étude débutée il y a plus d'une année, comprenant une analyse statistique des salaires, suivie d'un audit confié à PwC. Elle garantit que Migros Vaud s'engage totalement à appliquer une égalité salariale entre les hommes et les femmes. De plus, EQUAL-SALARY assure que la coopérative pratique des procédés RH efficaces, soutenus par sa Direction et ses cadres, qui offrent les mêmes opportunités à tous, ainsi qu'une politique salariale basée sur des critères tangibles qui excluent les biais de genre.

*La certification EQUAL-SALARY est une procédure qui permet aux entreprises de vérifier et faire savoir qu'à travail égal, elles offrent un salaire égal à leur personnel féminin et masculin. Elle s'adresse aux entreprises de 50 employé-e-s ou plus (dont au moins 10 femmes) de tous les pays, de tous secteurs privés et publics, désireuses de promouvoir l'égalité salariale entre femmes et hommes. Plus d'informations sur [equalsalary.org](http://equalsalary.org).*

#### Légende photo:

*Véronique Goy Veenhuys, fondatrice d'EQUAL-SALARY, a remis le certificat à Anton Chatelan, directeur de Migros Vaud, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée hier au siège de la Société coopérative Migros Vaud à Ecublens.*

(comm.)